



# 2019

## **Rapport Investissement Responsable du groupe Macif**

Rapport établi en application des dispositions de l'article 173  
de la loi de transition énergétique pour la croissance verte.



**Essentiel pour moi**

Retrouvez l'ensemble  
des informations  
financières sur notre site  
**www.macif.fr**

# Sommaire

	<b>Éditorial</b>	<b>3</b>
<b>1</b>	<b>L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE DU GROUPE MACIF</b>	<b>5</b>
	1.1 Une gestion responsable des actifs	6
	1.2 Les engagements responsables du Groupe	9
<b>2</b>	<b>LA STRATÉGIE CLIMAT ET BIODIVERSITÉ</b>	<b>13</b>
	2.1 Les enjeux climat et biodiversité	14
	2.2 La prise en compte du risque climat	16
	2.3 Des investissements pour le Climat et la biodiversité	21
<b>3</b>	<b>LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE</b>	<b>27</b>
	3.1 La RSE s'engage pour les ODD	28
	3.2 La transition juste, agir pour le Climat et l'Homme	28
	3.3 L'analyse des risques ESG	29
	3.4 L'épargne responsable en assurance-vie et retraite	33
	3.5 Les réponses aux ODD	35
	<b>Engagements ESG et perspectives</b>	<b>36</b>
	<b>Annexes</b>	<b>37</b>
	<b>Lexique</b>	<b>42</b>



**Pascal Michard**  
Président du groupe Macif

Les enjeux et l'urgence liés aux évolutions sociétales et environnementales poussent les acteurs économiques à agir de concert, avec résolution et responsabilité. Favoriser l'inclusion sociale, notamment des publics les plus fragiles, lutter contre le réchauffement climatique, protéger la biodiversité sur terre et en mer, etc. Les défis à relever sont divers et immenses.

Grâce à sa politique d'investissement responsable, le groupe Macif s'inscrit concrètement dans ces enjeux en finançant une économie réelle et durable. Investir pour la transition énergétique vers une économie bas carbone tout en préservant l'emploi, l'autonomie et l'équité sociale sur les territoires, c'est là l'ambition première de l'ensemble de nos actions.

Mutualiste, engagé et citoyen depuis sa création en 1960, notre Groupe continue d'agir au plus près de tous et d'investir au bénéfice de l'Homme et de son environnement, pour protéger les générations actuelles et futures.



**Adrien Couret**  
Directeur général

Gérer des actifs financiers peut sembler abstrait et loin des préoccupations de tout un chacun. Et pourtant, à travers nos décisions en matière d'investissements, nous adressons une réponse concrète aux grands enjeux de société qui nous touchent au quotidien.

En tant qu'investisseur de long terme, le groupe Macif met en œuvre une gestion responsable de l'ensemble de ses actifs et dispose ainsi d'un formidable levier pour agir positivement sur l'économie, au plus près des citoyens. *Via* nos placements, nous favorisons par exemple l'inclusion sociale des personnes les plus fragiles sur l'ensemble du territoire ou contribuons au financement d'initiatives dédiées à l'innovation verte.

Fidèle à ses principes fondateurs, le groupe Macif entend poursuivre et actualiser sa mission de mutuelle pour le monde d'aujourd'hui et celui de demain : concilier performance économique et progrès social tout en protégeant l'environnement.







# 1

## L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE DU GROUPE MACIF

**1.1 Une gestion responsable des actifs**

---

**1.2 Les engagements responsables du Groupe**

---

## 1.1 UNE GESTION RESPONSABLE DES ACTIFS

Grâce à une gestion responsable de ses actifs financiers, le Groupe contribue à l'atteinte des 10 Objectifs de Développement Durable (ODD) suivants fixés par l'ONU.



### 1.1.1 LA DÉMARCHE RESPONSABLE DU GROUPE MACIF

L'importance que le Groupe attache aux considérations sociales et environnementales lors de ses prises de décisions en matière d'investissement fait écho aux valeurs et principes portés par la Macif depuis 60 ans. En tant qu'entreprise mutualiste, il est de sa responsabilité de concilier le progrès social et économique avec la sauvegarde de l'équilibre naturel et durable de la planète.

#### Une stratégie RSE globale au cœur de sa gouvernance

##### Un groupe de travail dédié à l'enjeu climatique

Le groupe Macif se mobilise à tous les niveaux pour le développement durable et la lutte contre le changement climatique. Pour se faire, il bénéficie de l'expertise d'un groupe de travail ESG-Climat piloté par le pôle Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) de la direction de l'Engagement et qui réunit la direction des Investissements, la direction de la Stratégie, des alliances et de l'innovation, la direction Gestion des risques, la direction de la Transformation et les directions Métiers. Cette *task force* est dédiée à l'intégration des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et du Climat dans la stratégie d'investissement du Groupe mais aussi dans l'ensemble de ses métiers.

Le conseil d'administration de Macif Sgam, en tant qu'entreprise mère du groupe Macif, soutient pleinement ce groupe de travail ESG-Climat.

##### Une formation ISR interne

Les administrateurs des entités Macif Sgam, Macif SAM, Macif-Mutualité, Apivia Mutuelle, Mutuelle nationale des fonctionnaires des collectivités territoriales, IBAMEO et Mutuelle nationale des personnels d'Air France ont été formés sur les enjeux de l'investissement responsable au cours de l'année 2019.

Pilotée par le pôle RSE, cette formation avait pour objectif de leur permettre de s'approprier les enjeux actuels et à venir de l'Investissement Socialement Responsable (ISR) en termes de réglementation, de risques, d'opportunités et de différenciation mutualiste. Une table ronde a ainsi réuni la direction des Investissements, la direction de l'Immobilier (Macifimo), la direction Gestion des risques, la direction du pôle ISR d'OFI AM et la direction Europe des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI).

## Une politique d'investissement responsable sur l'ensemble des actifs financiers

Le groupe Macif, en tant qu'investisseur de long terme, s'applique à mettre en œuvre une politique de gestion responsable pour l'ensemble de ses actifs mobiliers (actions, obligations, etc.) et immobiliers.

La stratégie d'investissement responsable du Groupe, validée par le conseil d'administration de Macif Sgam, repose sur les principes suivants :

- Une démarche progressive et pragmatique sur l'ensemble du portefeuille via la prise en compte des critères ESG dans le processus d'investissement ;
- Une démarche positive permettant de financer l'économie réelle et de privilégier le dialogue avec les émetteurs ;
- Des exclusions en complément des exclusions réglementaires (entreprises qui produisent des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions) : les producteurs de charbon thermique\*, les matières premières agricoles et les terres agricoles en tant qu'investissement à des fins spéculatives, les développeurs de centrales à charbon cités dans la *Coal Plant Developer List\**, les producteurs de tabac et, depuis 2019, les émetteurs classés en risque fort à l'issue de l'analyse transition énergétique d'OFI AM.

Conformément aux recommandations issues du bilan de l'application des dispositions du décret n° 2015-1850 du 29 décembre 2015, après rapport, un tableau de correspondance entre les dispositions du décret et le rapport est annexé au rapport page 41.

### 1.1.2 L'ANALYSE INTERNE D'OFI AM

Le groupe Macif délègue la gestion financière de ses actifs mobiliers à OFI AM.

L'équipe d'analystes ISR d'OFI AM réalise pour le groupe Macif des analyses ESG et de la transition énergétique sur les différents émetteurs obligataires en portefeuille.

Ces analyses sont détaillées en annexes pages 37 à 39.

L'analyse ESG d'OFI AM repose sur la sélection d'enjeux clés sur lesquels les émetteurs sont évalués.

L'analyse de la transition énergétique d'OFI AM vise à évaluer la contribution des émetteurs en portefeuille à l'atteinte de l'objectif mondial de limitation du réchauffement climatique.

Depuis 2019, exclusion des émetteurs classés en risque fort à l'issue de cette analyse.

### 1.1.3 L'ANALYSE INTERNE DE MACIFIMO

Le groupe Macif délègue la gestion de ses actifs immobiliers à Macifimo.

Macifimo, signataire de la charte *Plan bâtiment durable* et membre de l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID), a inscrit le développement durable comme une valeur essentielle pour l'ensemble de ses activités.



À travers Macifimo, le Groupe a le pouvoir d'agir directement sur la performance ESG des immeubles en portefeuille.

Depuis 2016, Macifimo a mis en place :

- Une politique énergétique et environnementale sur l'ensemble du patrimoine immobilier géré ;
- Des indicateurs de performance environnementale permettant de mesurer et d'améliorer la performance extra-financière des actifs gérés.

\* Cf. Lexique page 42.



## 1.1.4 LE PÉRIMÈTRE DU RAPPORT

### Les entités

Le périmètre du présent rapport est celui des portefeuilles de Macif SAM, Mutavie, Macif-Mutualité, Macifilia, Thémis, Apivia Mutuelle, Mutuelle nationale des personnels Air France, Mutuelle nationale des fonctionnaires des collectivités territoriales et IBAMEO.

Des informations concernant les entités du Groupe sont consultables au point 1.1.2 du rapport annuel 2019 de Macif Sgam disponible sur son site Internet ([www.macif.fr](http://www.macif.fr)).

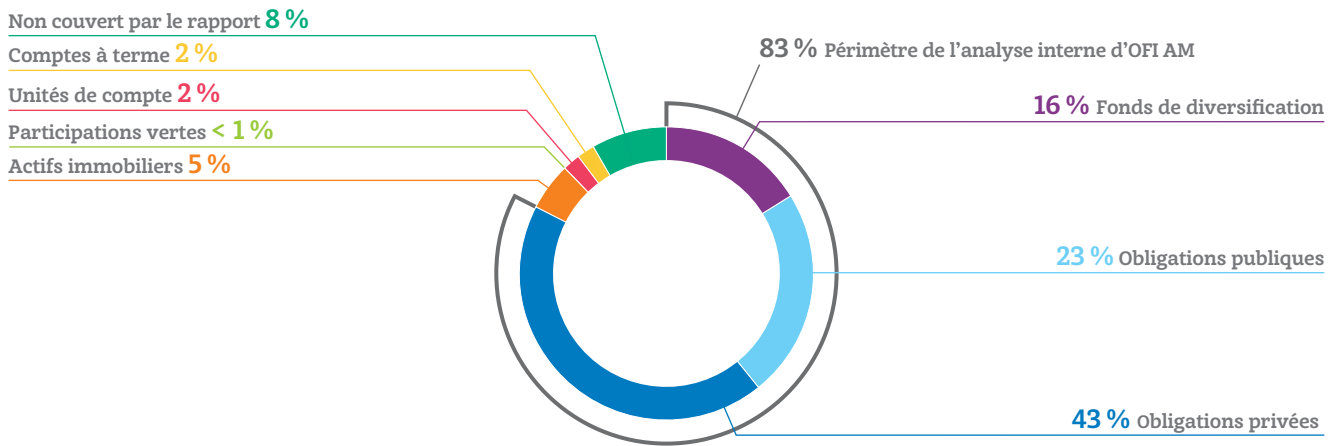
### Les actifs financiers

Le présent rapport concerne 92 % des actifs en portefeuille au 31 décembre 2019.

Les encours investis dans des fonds immobiliers et une partie des participations stratégiques demeurent non pris en compte.

Dans ce rapport, les chiffres sont donnés en valeur de marché.

RÉPARTITION DES ENCOURS DU GROUPE AU 31/12/2019



## 1.2 LES ENGAGEMENTS RESPONSABLES DU GROUPE

### 1.2.1 UNE STRATÉGIE ALIGNÉE AUX RECOMMANDATIONS DE LA TCFD

La TCFD (*Task force on Climate-related Financial Disclosure*) est un groupe de travail créé par *Financial Stability Board* en 2015. Son objectif est de faire des recommandations sur le reporting des risques et des opportunités liés au changement climatique, tant dans le secteur financier que dans les secteurs non-financiers à forts enjeux environnementaux, afin de

réconcilier les décisions financières d'investissement avec les conséquences concrètes du changement climatique.

Les recommandations de la TCFD, rendues en juin 2017, fixent ainsi les lignes directrices de transparence des entreprises sur la prise en compte de l'enjeu climat.

#### Tableau de correspondance au regard des recommandations de la TCFD

Gouvernance	Gestion des risques ESG	Résultats	Objectifs
Informations générales sur le groupe Macif (Partie 1)	L'analyse ESG (Annexes)	Climat (Partie 2)	Perspectives
Informations sur la gouvernance du groupe Macif en matière de risques et d'opportunités liés au climat (Partie 2)	L'analyse TE (Annexes)	Transition juste (Partie 3)	
	Les exclusions et objectifs (Partie 2)	Dialogue social (Partie 3)	
	La politique charbon (Partie 2)	Gouvernance (Partie 3)	

### 1.2.2 LA SIGNATURE DES PRI Principles for Responsible Investment

Signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis novembre 2016, le groupe Macif poursuit son engagement en matière de responsabilité sociale et environnementale *via* une politique d'investissement

responsable. Ainsi, le Groupe offre à ses sociétaires une gestion d'actifs effectuée avec prudence, en toute transparence et dans le respect des enjeux de développement durable.



En 2019, reconnu pour la qualité de ses pratiques en matière d'investissement responsable, le groupe Macif a intégré le *Leaders' Group 2019* des PRI aux côtés de 47 acteurs économiques mondiaux dont sept français. (pour en savoir plus : [www.unpri.org](http://www.unpri.org))





### 1.2.3 LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG ET DES MODALITÉS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les engagements du Groupe visent l'intégration progressive des critères ESG dans ses portefeuilles financiers afin d'en minimiser les risques. Leur prise en compte est adaptée selon chaque classe d'actifs financiers : obligations, fonds de diversification, participations et actifs immobiliers.

#### Le portefeuille obligataire\*

- Noter à fréquence régulière le portefeuille sur les critères ESG ;
- Calculer annuellement son empreinte carbone et privilégier les émetteurs qui jouent un rôle majeur dans la transition énergétique ;
- Surveiller les controverses\* qui concernent les émetteurs en portefeuille ;
- Engager le dialogue avec les émetteurs ;
- Poursuivre les investissements en *green bonds* (obligations finançant des projets à bénéfice environnemental).

#### Le portefeuille de diversification\*

- Privilégier les fonds des sociétés de gestion signataires des PRI ;
- À performance et risques équivalents, privilégier les fonds ISR ;
- Suivre la part de ces fonds à fréquence régulière ;
- Promouvoir la prise en compte des critères ESG auprès des acteurs du monde financier et dans les analyses de fonds.

#### Le portefeuille immobilier\*

- Mesurer les consommations énergétiques avec l'outil de centralisation des consommations énergétiques du Groupe ;
- Suivre l'objectif de réduction de 30 %, à horizon 2025, des consommations énergétiques du patrimoine géré par rapport à l'année de référence (2016) avec comme objectif final une réduction de 40 % à horizon 2030 ;
- Améliorer les bonnes pratiques d'exploitation des immeubles : contrats multitechniques avec clauses énergétiques, certifications environnementales en exploitation, sensibilisation des occupants aux écogestes, etc. ;
- Privilégier les investissements dans des actifs bénéficiant :
  - pour les constructions neuves : d'une certification environnementale et/ou d'un label énergétique,
  - pour les immeubles existants : d'une performance énergétique maîtrisée.



\* Cf. Lexique page 42.





# 2

## LA STRATÉGIE CLIMAT ET BIODIVERSITÉ

**2.1 Les enjeux climat et biodiversité**

---

**2.2 La prise en compte du risque climat**

---

**2.3 Des investissements pour le Climat  
et la biodiversité**

---



## 2.1 LES ENJEUX CLIMAT ET BIODIVERSITÉ

### 2.1.1 LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LE CAPITAL NATURE

Le changement climatique mondial se poursuit et s'accélère.

Depuis l'Accord de Paris sur le Climat signé en 2015, très peu de pays ont fait les efforts nécessaires pour respecter le scénario de limitation du réchauffement climatique à + 2°C d'ici la fin du siècle. En 2018, le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) a réévalué l'urgence climatique sur un scénario de limitation nécessaire du réchauffement à + 1,5°C d'ici 2100.

Or, les estimations les plus optimistes des experts du GIEC tablent aujourd'hui sur un réchauffement de + 3 ou + 4°C d'ici 2100 avec toutes les conséquences néfastes connues : les événements climatiques extrêmes, la fonte des glaces, l'acidification des océans et aussi une perte massive de la biodiversité marine et terrestre. Les activités humaines, dont le changement climatique est l'une des conséquences, détruisent la biodiversité en France et dans le monde. Actuellement, un million d'espèces animales sont menacées d'extinction dans les décennies à venir. C'est le Capital nature qui est menacé.

Préserver la biodiversité et le Capital nature, c'est protéger notre avenir et celui des générations futures.

### 2.1.2 LES ÉTATS S'ENGAGENT POUR LE CLIMAT



L'Accord de Paris sur le Climat du 12 décembre 2015, accord historique entériné par l'Union européenne et 174 pays lors de la COP 21, fixe un objectif commun de limitation du réchauffement mondial entre + 1,5 et + 2°C maximum d'ici 2100.

#### LA TRANSITION ÉNERGETIQUE pour la CROISSANCE VERTE

Avec la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015, la France a défini ses objectifs et ses moyens d'actions pour mettre en œuvre l'Accord de Paris sur le Climat.



- 40 %  
d'émissions de  
gaz à effet de serre  
en 2030 par rapport à 1990



- 40 %  
de consommation  
d'énergies fossiles  
en 2030 par rapport à 2012



Porter la part des énergies  
renouvelables à 32 %  
de la consommation finale  
d'énergie en 2030 et à 40 %  
de la production d'électricité

Ces objectifs s'inscrivent dans le scénario de 2°C de l'Agence International de l'Énergie (AIE).



### 2.1.3 LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITÉ DANS LES MÉTIERS ET LES PARTENARIATS

La démarche « Climat et biodiversité » du Groupe s'étend au-delà de la gestion financière de ses actifs. En effet, c'est l'ensemble du groupe Macif, via la nouvelle direction de l'Engagement, qui regroupe la Fondation d'entreprise, la direction Prévention, la Vie mutualiste, Diffuz, etc., ainsi que les directions métiers, qui s'engage activement dans cette démarche responsable.

Quatre grands leviers d'actions ont été identifiés afin d'agir concrètement et efficacement :

- Des offres de produits et de services en mobilité, habitat et épargne qui limitent les émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- Une politique d'investissement qui finance la transition énergétique bas carbone et la protection des écosystèmes ;
- Des partenariats économiques qui développent des usages de mobilité et de vie quotidienne plus durables pour réduire la facture environnementale des activités du Groupe ;

- Un soutien actif à des associations qui agissent sur le terrain pour le Climat et la préservation de la biodiversité.

#### Le réchauffement climatique : une urgence qui n'est pas que climatique.

Le changement climatique est la cause de risques majeurs environnementaux :

- 1 L'élévation des niveaux de l'Océan ;
- 2 La diminution du taux d'oxygène et l'acidification de l'Océan ;
- 3 Les événements météorologiques extrêmes ;
- 4 La perte de biodiversité dans les milieux terrestre et marin.

**Mutualiste, assureur et investisseur, le groupe Macif a une responsabilité et une obligation à agir pour le Climat et la nature.**



#### L'engagement mer du groupe Macif

##### Protéger la santé de l'Océan, c'est protéger le Climat !

Assurance, formation, prévention, RSE, course au large, etc. Depuis près de 50 ans, le groupe Macif est intimement lié à la mer. C'est donc naturellement qu'il a décidé de renforcer son engagement en faveur de la protection de l'Océan, action qui s'inscrit dans sa stratégie Climat de lutte contre les causes du réchauffement climatique et ses conséquences.

En 2018, le Groupe a investi 125 millions d'euros dans une émission obligataire de la Banque mondiale dédiée à l'accès à l'eau potable et à la santé de l'Océan.

En 2019, le groupe Macif a soutenu l'exposition du Muséum national d'Histoire naturelle *Océan, une plongée insolite* et a concrétisé, pour 3 ans, un partenariat national avec

l'association référente de protection de l'Océan : **Surfrider Foundation Europe**. Le Groupe finance ainsi le programme *Plastic Origins* qui consiste à identifier, quantifier et réduire les pollutions plastiques dans les rivières françaises, pollutions qui finissent dans l'Océan détruisant alors la biodiversité marine.



Au cours de l'année, le groupe Macif a également participé à des événements de sensibilisation du grand public tels que le Salon Nautic et l'exposition *La mer XXL* à Nantes, une exposition interactive qui était dédiée à la découverte et la préservation de l'Océan.

## 2.2 LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE CLIMAT



### 2.2.1 LA SORTIE DU CHARBON DÈS 2030

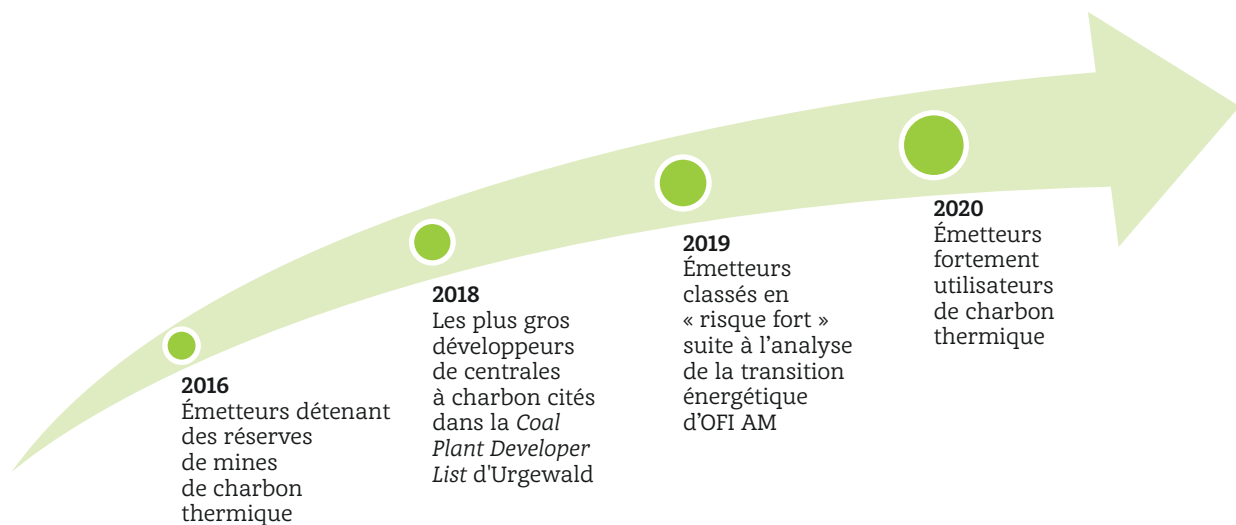
La combustion du charbon avec ses émissions massives de GES, est l'une des principales causes du réchauffement climatique. Sortir définitivement du charbon à usage thermique est une des mesures fortes que doivent prendre les gouvernements et les entreprises pour atteindre des objectifs de limitation du réchauffement climatique mondial conforme à l'Accord de Paris.

En septembre 2019, le secrétaire des Nations-Unies a appelé à sortir du charbon et à ne plus construire une seule nouvelle centrale à charbon à partir de 2020.

La politique charbon du groupe Macif s'inscrit dans cette démarche. Elle s'applique ainsi pour tous les investissements réalisés en direct par le Groupe.

Elle s'intéresse aux entreprises dont l'activité relève de l'exploitation de mines de charbon thermique et/ou de la production d'électricité à partir du charbon.

Depuis 2016, les exclusions du Groupe concernant le charbon thermique se multiplient :



*Exclusions pour de nouveaux investissements en direct.*

En 2020, convaincu de la nécessité de sortir du charbon, le groupe Macif renforce sa stratégie charbon. Désormais, il n'investira plus dans les émetteurs qui tirent plus de 30 % de leur chiffre d'affaires des activités de production ou d'exploitation du charbon thermique ou dont la capacité de production est à plus de 20 % ou plus de 10 GW à base de charbon thermique, seuils retenus par la *Global Coal Exit List* (GCEL) de l'ONG Urgewald.

Toutefois, afin d'encourager les efforts en direction de la transition énergétique, les émetteurs concernés pourront être financés :

- S'ils ont pris un engagement, validé par l'initiative *Science Based Target\**, de réduction de leurs émissions de GES compatible avec un scénario 2°C ou inférieur. Dans ce cas, un suivi du respect de ces engagements sera réalisé ;
- Si les financements portent sur des obligations vertes.

Après étude de son portefeuille à fin 2019, le Groupe a constaté qu'il va déjà plus loin que ces niveaux d'implication. En effet, il ne détenait pas d'émetteurs qui tirent plus de 20 % (contre 30 % pour la GCEL) de leur chiffre d'affaires d'activités de production ou d'exploitation du charbon thermique et ce, au niveau mondial.

**La Fédération Française de l'Assurance recommande de ne plus être investi dans des émetteurs liés au charbon thermique d'ici 2030 au niveau de l'OCDE et 2040 pour le reste du monde.**

**Grâce à sa stratégie charbon, le groupe Macif va au-delà de ces recommandations : il ne sera plus investi dans des émetteurs liés au charbon au niveau mondial dès 2030.**

\* Cf. Lexique page 42.



## 2.2.2 LE PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE

Le portefeuille obligataire du groupe Macif s'élevait à 25,6 milliards d'euros à fin 2019. Il était couvert à 96 % par l'analyse de la transition énergétique d'OFI AM.

### Résultats de l'analyse de la transition énergétique du portefeuille d'obligations privées

L'analyse de la transition énergétique menée par OFI AM repose sur la combinaison de plusieurs approches complémentaires, au-delà de l'empreinte carbone, couvrant des horizons de temps spécifiques :

- La première approche, développée par OFI AM, utilise des données actuelles en intégrant une dimension prospective fondée sur la stratégie Climat des acteurs appartenant aux secteurs les plus émetteurs de GES. Elle permet d'établir une évaluation du risque du portefeuille, constituant ainsi un outil d'aide à la décision ;
- La seconde, développée par 2° Investing Initiative, projette à 5 ans le positionnement technologique des entreprises dans les secteurs pour lesquels des technologies alternatives existent et permet ainsi d'évaluer l'alignement des portefeuilles financiers avec l'objectif 2°C sur le court terme ;
- La troisième, développée par Carbon Delta\*, délivre une estimation du risque financier sur un horizon 2030. Elle permet de quantifier les impacts financiers potentiels sur le portefeuille en intégrant une estimation du risque physique. Cette méthodologie apporte ainsi la monétisation du risque et des opportunités liés au changement climatique, l'évaluation de la résilience des émetteurs à différents scénarii climatiques, y compris un scénario 2°C et l'évaluation de la gestion du risque physique par les émetteurs.

#### L'évaluation de l'empreinte carbone du portefeuille est réalisée sur les scopes 1 et 2

**Scope 1 :** Émissions générées directement par les sources fixes et mobiles détenues par l'entreprise

**Scope 2 :** Émissions générées indirectement par la consommation d'énergie (électricité, chaleur, froid par ex.)

Au cours de l'année 2019, l'empreinte carbone du portefeuille du groupe Macif a continué de diminuer. Depuis 4 ans, elle demeure inférieure à celle de son indice de référence.

Sur cette période, grâce à la diminution de l'empreinte carbone de son portefeuille d'obligations privées, les émissions économisées s'élèvent à 35 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par million d'euros investis.

**1 tonne de CO<sub>2</sub> équivalent représente la quantité d'émissions d'un aller-retour Paris-New York**

Le groupe Macif parvient depuis 2017 à réduire les émissions induites\* de son portefeuille d'obligations privées principalement dans des secteurs dits « carbo-intensifs ». Ces émetteurs demeurent en effet sous-représentés dans le portefeuille d'obligations privées par rapport au benchmark.

Depuis 2018, le groupe Macif a engagé un dialogue avec un émetteur appartenant à un secteur dit « carbo-intensif ».

#### Dialoguer plutôt que d'exclure

Cet émetteur, qui représente 1,5 % du portefeuille d'obligations privées, est amené à réduire son empreinte carbone. Il a effectivement fait de la transition énergétique son axe de développement stratégique.

Le groupe Macif a donc fait le choix de l'accompagner dans sa transformation vers les énergies renouvelables.

\* Cf. Lexique page 42.

## Alignement des investissements avec la trajectoire 2°C de l'AIE

Pour la troisième année consécutive, le groupe Macif a procédé à l'évaluation de l'alignement des émetteurs privés détenus en portefeuille avec la trajectoire de limitation du réchauffement climatique. Cette évaluation est réalisée grâce aux outils mis en place par 2° Investing Initiative. Cet organisme a développé une approche qui permet de visualiser l'alignement de portefeuilles financiers avec des scénarii de transition, notamment avec l'objectif 2°C, en se basant sur les scénarii de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE)\*.

Cette analyse est réalisée pour les secteurs fortement émetteurs de GES (l'énergie, l'électricité, les transports et l'industrie).

Les principaux enseignements de cette analyse restent similaires à ceux de l'année dernière. Pour les producteurs

d'électricité, l'alignement du mix énergétique est relativement proche de la trajectoire 2°C.

Pour les constructeurs automobiles, le positionnement moyen des constructeurs européens se reflète dans l'alignement du portefeuille, avec une proportion de véhicules électriques satisfaisante, mais un retard important par rapport au scénario 2°C sur les véhicules hybrides.

En 2019, le Groupe a pris l'engagement de ne plus investir dans les émetteurs présentant un risque fort à la suite de l'analyse de la transition énergétique d'OFI AM.

Fin 2019, 3 émetteurs de cette catégorie étaient en portefeuille.

## Estimation des impacts financiers potentiels du changement climatique

Cette estimation financière du risque climat vise à évaluer les pertes potentielles maximales liées au changement climatique, dans l'hypothèse d'un scénario de limitation du réchauffement climatique à 2°C à horizon 2030.

Elle comporte trois composantes :

- Les risques de transition, c'est-à-dire les risques résultant des effets de la mise en place d'un modèle économique bas carbone. Ces risques sont de plusieurs ordres, notamment réglementaires et juridiques, technologiques liés à des innovations favorables à la lutte contre le changement climatique, de marché et de réputation ;

- Les gains potentiels liés aux opportunités : estimation de l'augmentation du chiffre d'affaires dans les technologies vertes\* en fonction des brevets déposés ;
- Les pertes potentielles liées aux risques physiques, c'est-à-dire aux risques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques (températures extrêmes, précipitations, chutes de neige, inondations, vents violents, cyclones tropicaux).

À fin décembre 2019, cette analyse a porté sur 93 % de l'encours des émetteurs privés. Le risque de pertes financières liées au réchauffement climatique était estimé à - 3,09 % de cet encours.

## Investissements obligatoires dans des activités vertes

Afin de mieux préciser ce qui est considéré comme des activités vertes, en attendant que les travaux de la Commission européenne sur le sujet de la Taxonomie verte\* soient finalisés, la nomenclature du label Greenfin\* a été utilisée pour l'analyse à fin 2019. Ce label, créé par le ministère de la Transition écologique et solidaire, garantit la qualité verte d'un fonds. Il liste 8 catégories d'activités vertes entrant dans le champ de la transition énergétique et écologique et de la lutte contre le changement climatique, les éco-activités\* : énergie, bâtiment, gestion des déchets et contrôle de la pollution,

industrie, transport propre, technologies de l'information et de la communication, agriculture et forêt, adaptation au changement climatique. OFI AM distingue **trois niveaux d'investissements verts** :

- Les *green bonds*, qui financent à **100 %** des éco-activités ;
- Les sociétés qui réalisent **plus de 50 %** de leur chiffre d'affaires dans des éco-activités ;
- Les sociétés qui réalisent **entre 10 et 50 %** de leur chiffre d'affaires dans des éco-activités.

**Green bonds : 738 millions d'euros (progression de 31 % par rapport à fin 2018)**

**Éco-activités à plus de 50 % : 967 millions d'euros**

**Éco-activités entre 10 % et 50 % : 940 millions d'euros**

\* Cf. Lexique page 42.

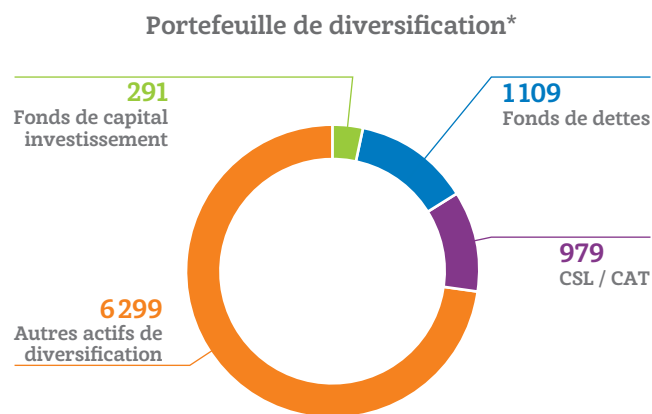
### 2.2.3 LE PORTEFEUILLE DE DIVERSIFICATION

Le portefeuille de diversification du groupe Macif regroupe plusieurs classes d'actifs.

Grâce à ce portefeuille, le Groupe soutient des sociétés et des projets engagés, voire innovants, en cohérence avec sa démarche d'investisseur responsable soucieux de lutter contre le réchauffement climatique et de préserver la biodiversité.

Les investissements dans l'économie réelle sont réalisés au travers :

- De fonds de capital investissement ;
- De fonds actions/obligataires thématiques ;
- De fonds de dettes ;
- De dépôts à terme.



\* Chiffres en valeur de marché et en millions d'euros

Depuis 2014, le groupe Macif est investi et engagé dans la transition écologique et énergétique en Europe au côté de Zencap Asset Management (AM) et Swen Capital Partners (CP).

Zencap AM, filiale du groupe OFI, est une société de gestion spécialisée sur la dette privée. Depuis 2009, elle a développé des expertises complémentaires sur cette classe d'actifs, dont la dette d'infrastructures, et est attentive à la prise en compte des enjeux du développement durable.

Swen CP, filiale du groupe OFI, est un acteur de référence en investissement responsable en non-coté. Animée par la volonté d'œuvrer au service d'une société plus durable et inclusive, Swen CP a défini en 2019 ses valeurs ainsi que sa raison d'être.

**À leurs côtés, le groupe Macif est engagé dans le financement de sociétés et d'actifs qui apportent une réponse aux enjeux sociaux et environnementaux actuels et futurs.** Il est donc pleinement impliqué dans la transformation de l'économie vers un monde bas carbone et en faveur de la transition énergétique et écologique.

#### Fonds de dettes

Depuis 2014, le groupe Macif est investi et engagé dans la transition écologique et énergétique en Europe aux côtés de Zencap AM.

Fin 2019, quatre fonds de dettes de Zencap AM, contribuant à la préservation de la biodiversité en soutenant, entre autres, le développement d'infrastructures d'énergies renouvelables, étaient en portefeuille pour un montant global de 400 millions d'euros. **Ces fonds soutiennent le financement de fermes éoliennes, d'usines de production électrique générée à partir du recyclage des déchets et de fermes photovoltaïques.**

#### Fonds de capital investissement et fonds d'infrastructures

Fin 2019, principalement à travers des fonds de Swen CP dont la stratégie d'investissement est axée sur la lutte contre le changement climatique, le groupe Macif accompagnait plus de 160 sociétés et actifs d'infrastructures dont la principale activité a un impact réel en matière de transition énergétique et écologique. Il s'agit principalement de **fonds d'infrastructures spécialisés dans le développement et l'accompagnement d'énergies renouvelables mais également de fonds dédiés au financement de solutions d'efficacité énergétique et d'atténuation du changement climatique** (ex. : financer les investissements dans des projets d'efficacité énergétique et d'économie circulaire\*).

\* Cf. Lexique page 42.

## 2.2.4 LE PORTEFEUILLE IMMOBILIER

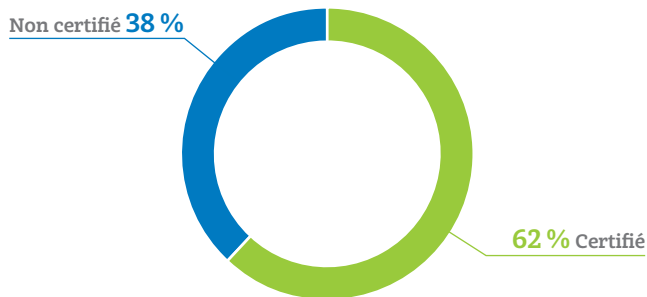
Pour la partie immobilière, le périmètre de ce rapport comprend une cinquantaine de sites principalement constitués de bureaux répartis en Île-de-France et dans les métropoles régionales, dont les surfaces sont supérieures à 1 000 m<sup>2</sup>.

Ces bureaux représentent environ 90 % en valeur des actifs immobiliers du Groupe gérés en direct par Macifimo, soit 1,6 milliard d'euros.

### Certifications immobilières

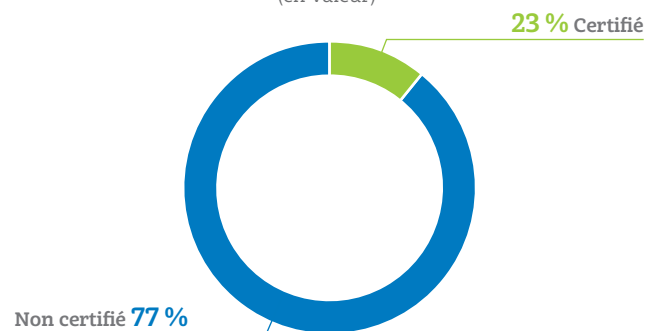
Le groupe Macif privilégie les investissements dans des immeubles neufs qui disposent d'une certification environnementale ou d'un label énergétique et dans des immeubles existants ayant une consommation maîtrisée.

Part des actifs en démarche de certification  
en construction/rénovation  
(en valeur)



La part des actifs certifiés en construction/rénovation n'a quasiment pas évolué (62 % vs 61 % fin 2018) et ce, en tenant compte des nouvelles acquisitions.

Part des actifs certifiés  
en exploitation  
(en valeur)



La part des immeubles certifiés en exploitation a atteint **23 % fin 2019 (vs 11 % fin 2018) au-delà de l'objectif que le Groupe s'était fixé pour l'année 2019 d'avoir 20 % d'immeubles certifiés en exploitation dès 2020.**

### Bilan énergétique du groupe Macif

Depuis novembre 2015, le contrat de fourniture d'électricité du Groupe prévoit un objectif d'équilibre en électricité d'origine renouvelable, ce qui permet, pour chaque kWh acheté, d'injecter sur le réseau la même quantité produite.



En 2019, à périmètre constant, les consommations énergétiques du groupe Macif, représentaient près de 50 GWh, soit une **baisse de plus de 17 % des consommations par rapport à 2016**, l'année de référence retenue.

**Pour rappel, un objectif de réduction des consommations énergétiques de 30 % à horizon 2025 par rapport à l'année de référence 2016 a été fixé dans la politique énergétique élaborée par Macifimo.**

Pour la deuxième année consécutive, la consommation d'énergie finale\* de ces actifs (174 kW d'énergie finale/m<sup>2</sup>/an) est inférieure à la consommation moyenne des actifs analysés par l'Observatoire de l'Immobilier Durable (179 kW d'énergie finale/m<sup>2</sup>/an).

\* Cf. Lexique page 42.



## 2.3 DES INVESTISSEMENTS POUR LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITÉ



La biodiversité rend 43 services écosystémiques essentiels à la vie et aux populations dont l'un des plus importants est la régulation du climat en capturant et en stockant durablement le CO<sub>2</sub> atmosphérique émis par l'activité humaine. Mais le réchauffement climatique est lui-même l'une des principales menaces pour la biodiversité à travers la multiplication des événements climatiques extrêmes.

**Protéger le Climat, c'est aussi protéger la biodiversité et inversement.**

Au travers de ses investissements, le groupe Macif agit pour la transition énergétique bas carbone et protège ainsi la biodiversité, en complément d'investissements directs dans la protection des milieux naturels.

### 2.3.1 ZOOM SUR QUELQUES INVESTISSEMENTS RESPONSABLES

#### Le portefeuille obligataire

**Au cours de l'année 2019, une analyse de l'impact sur la biodiversité des émetteurs détenus en direct a été initiée.** Le constat qui a pu être fait est que peu de données sont disponibles sur cette thématique à l'heure actuelle. Ainsi, seulement 17 %

des émetteurs privés en portefeuille ont pu être analysés. **Les entreprises manquent nettement d'outils de mesures quantitatives sur cet enjeu, même si certains acteurs progressent.**

#### Les fonds de dettes

Via ses investissements dans des fonds de Zencap AM, le groupe Macif contribue à lutter contre le réchauffement climatique et à préserver la biodiversité en soutenant des sociétés innovantes engagées notamment :

- **Pour réduire l'usage de produits chimiques** ex. d'Olmix, société bretonne, spécialiste mondial des biotechnologies marines et de la chimie verte, permettant l'utilisation d'algues et d'oligo-éléments en agriculture, ex. de Verescence, société leader mondial dans la verrerie de luxe qui a mis en place des pratiques responsables telles que la suppression d'agents chimiques lors des phases de fabrication des contenants ;
- **À avoir un usage maîtrisé de matières premières** ex. de PGS, société normande leader français de la production et réparation de palettes de bois éco-conçues ;
- **À développer des infrastructures d'énergies renouvelables.** À fin 2019, grâce à son investissement de 300 millions d'euros dans trois fonds de dettes d'infrastructures de Zencap AM, le groupe Macif a financé la production de 27 MW d'énergie solaire, 31 MW d'énergie éolienne et 27 GW d'énergie issue du recyclage de déchets. Cette production d'énergie solaire et éolienne est équivalente à la consommation électrique annuelle de 30 000 foyers soit l'équivalent d'une ville comme Quimper ou Bourges. Et, à travers le fonds *OCTRA TER* de Zencap AM, le groupe Macif soutient financièrement les sociétés françaises AKUO Energy, Cap Vert Énergie et Reden Solar. Ces sociétés développent et opèrent des projets de production d'énergie renouvelable (fermes photovoltaïques, fermes éoliennes) en France et à l'étranger.

## Les groupements forestiers

Les forêts, deuxième puits de carbone après l'Océan et refuge de la biodiversité, font partie intégrante des engagements durables actuels et à venir du groupe Macif.

Le Groupe compte, depuis les années 1980, parmi les propriétaires privés de la forêt française, via la détention de parts de groupements forestiers.

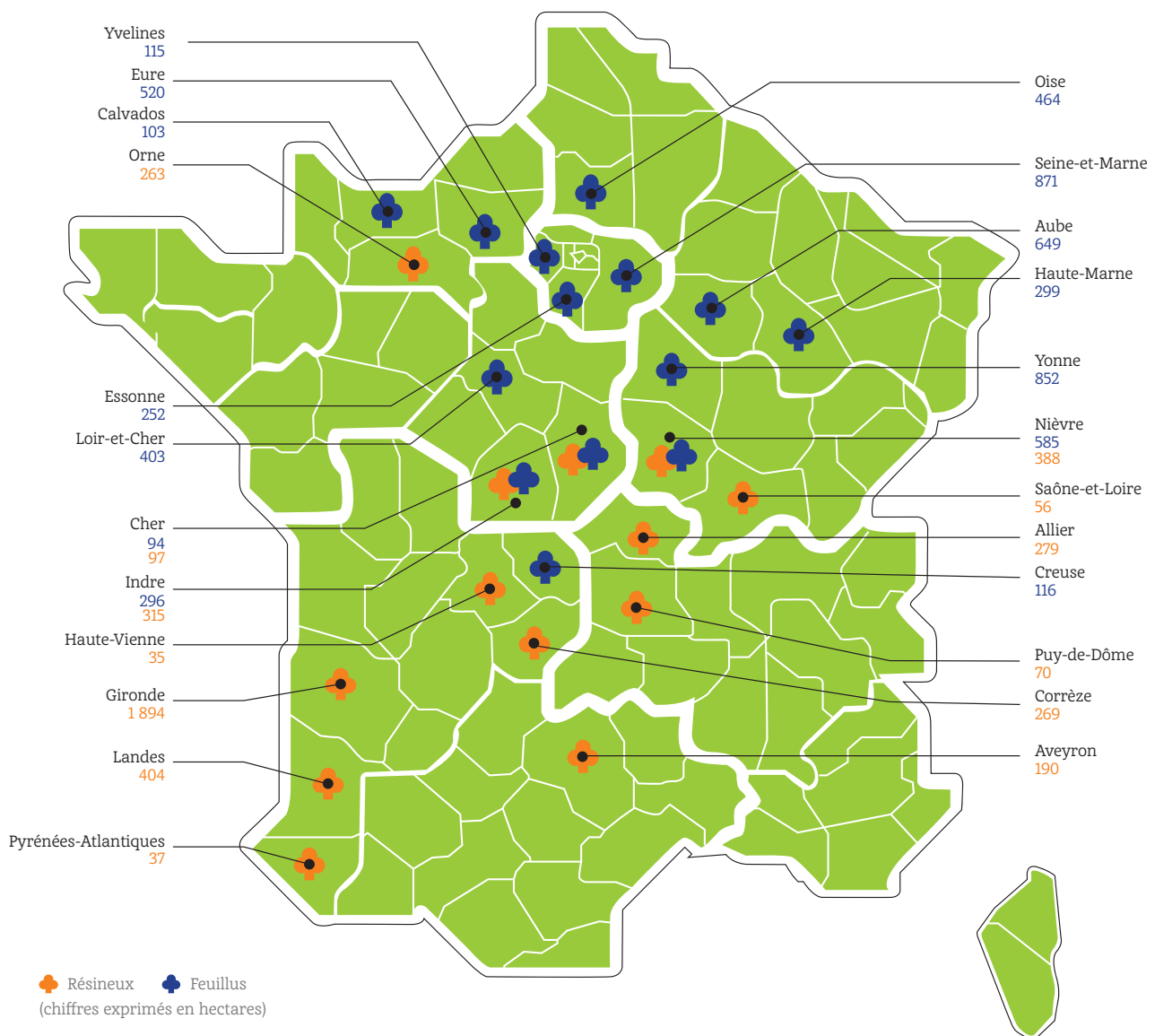
Fin 2019, le patrimoine forestier du groupe Macif, d'une surface totale de 10 012 hectares, représentait une valeur totale de 57,5 millions d'euros.

**10 012 hectares équivalents à la surface de Paris intra-muros**

Conscient du rôle de la forêt dans la transition énergétique, le groupe Macif, en sa qualité d'actionnaire majoritaire ou d'actionnaire unique au sein de ces groupements forestiers, a pour ambition :

- De valoriser et préserver le capital des forêts (coupes modérées, choix d'un bois de qualité) ;
- D'appliquer, via ses gérants forestiers, une politique de gestion durable privilégiant la diversité des essences, la préservation de la faune et de la flore, la protection des eaux, l'absence de pesticides, etc.

Carte de France des forêts du Groupe à fin 2019



Les forêts du groupe Macif s'étendent sur le territoire français. Deux grands types d'essences d'arbres sont présents : les feuillus (chênes par ex.) couvrent 56 % des forêts et les résineux (sapins par ex.) 44 %.

**100 % des forêts détenues par les groupements forestiers sont certifiées PEFC.**

L'évaluation du stockage de carbone dans les forêts détenues par le groupe Macif a permis d'obtenir des résultats significatifs en matière de régulation atmosphérique :



**Carbone absorbé** : carbone capté dans l'année par l'accroissement des arbres diminué du carbone sorti par les coupes de bois réalisées dans l'année.

**Carbone stocké** : carbone « séquestré » par les arbres (troncs, branches, feuilles) et le sol des forêts.

## Le portefeuille immobilier

### Ex. d'acquisition livrée en 2019

Courant 2019, le groupe Macif a réceptionné un ensemble immobilier conçu selon les principes du bioclimatisme avec comme enjeux dominants l'intégration du bâtiment à son environnement, la sobriété technologique et énergétique, la santé et le bien-être de ses occupants.



Immeuble Nantes Chantrerie



Certifié HQE, Well et labellisé E+C-, ce complexe, de 15 600 m<sup>2</sup> installé sur une parcelle de 2,8 hectares, est un lieu de vie adapté et co-construit avec ses futurs utilisateurs, prônant le bien-être au travail et permettant, entre autres, l'utilisation d'énergies renouvelables et la maîtrise des consommations d'eau.

Cet ensemble immobilier a été lauréat du grand prix du Salon de l'immobilier d'entreprise 2019 dans la catégorie « Immeuble neuf entre 5 000 et 50 000 m<sup>2</sup> ». Ce prix, décerné par un jury de professionnels, prend notamment en compte l'adaptation de l'immobilier aux besoins de ses utilisateurs, la démarche environnementale, la résilience de l'immeuble, la qualité architecturale et l'innovation technologique.

### Ex. d'amélioration énergétique initiée en 2019

L'autoconsommation d'électricité d'origine photovoltaïque convient parfaitement pour les besoins de certaines activités du secteur tertiaire. Leur consommation peut en effet être synchronisée avec le temps solaire et donc avec le profil de production photovoltaïque.

En 2019, Macifimo a participé à la mise en œuvre d'un projet de centrale photovoltaïque en autoconsommation sur les toitures-terrasses d'un immeuble de 12 000 m<sup>2</sup> utilisé par le groupe Macif (immeuble d'exploitation). L'objectif de cette démarche est de réduire la consommation énergétique du bâtiment.



Immeuble d'exploitation de Bessines

Cette centrale solaire photovoltaïque, dont la réception est prévue courant 2020, **couvrira plus de 20 % des besoins énergétiques annuels de cet immeuble tout en réduisant ses émissions de CO<sub>2</sub>**.

Macifimo a accompagné cette démarche d'amélioration énergétique de campagnes de communication à l'ensemble des collaborateurs du Groupe sur les performances énergétiques atteintes sur les immeubles de l'immobilier d'exploitation et d'une sensibilisation des collaborateurs aux éco-gestes énergétiques à adopter au quotidien.





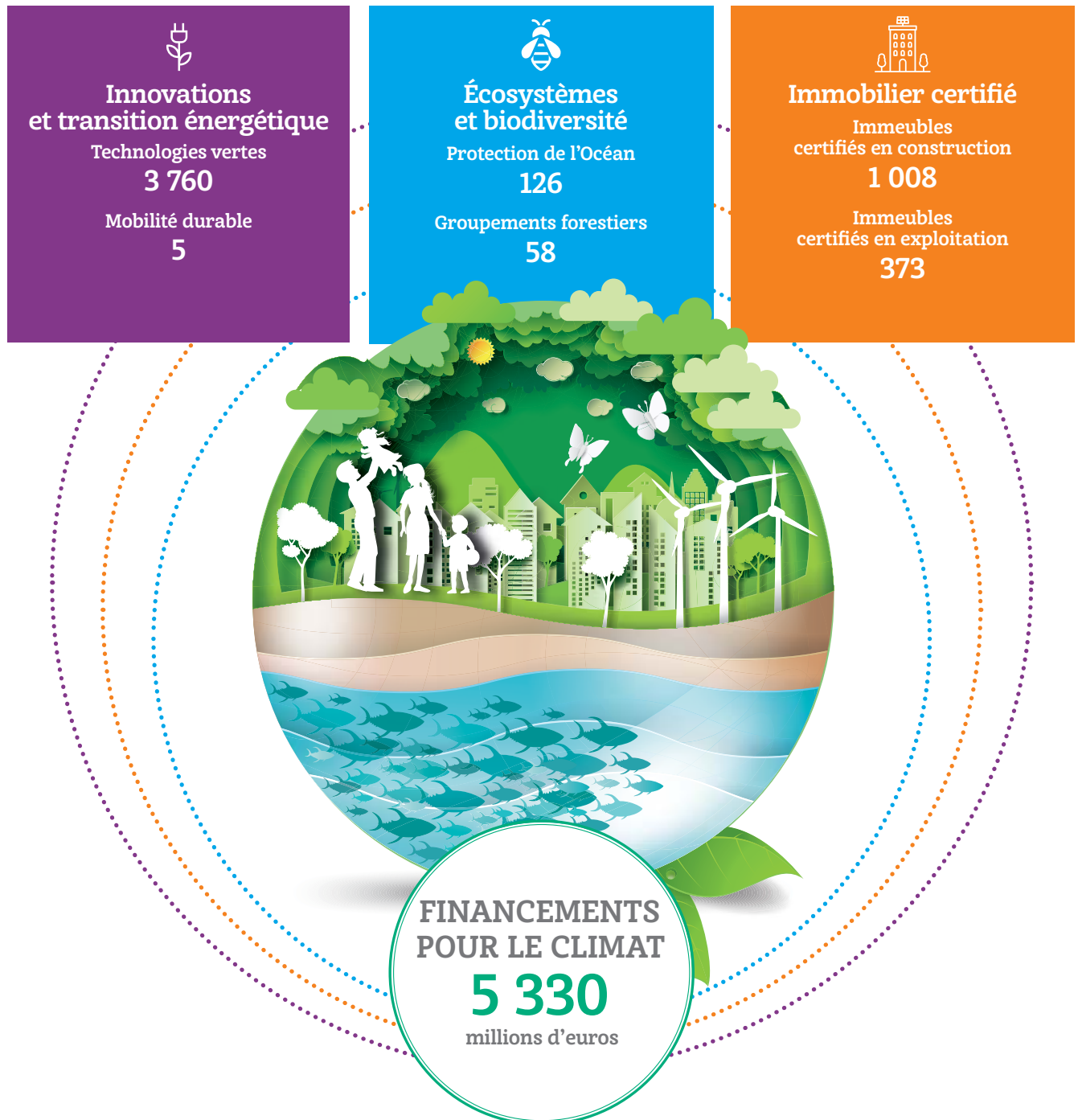




## 2.3.2 SYNTHÈSE

Le groupe Macif investit dans des entreprises qui ont fait de la transition énergétique leur priorité et qui contribuent ainsi à la lutte contre le réchauffement climatique et à la protection de la biodiversité.

Au 31 décembre 2019, il s'élevait à 5 330 millions d'euros qui se répartissaient selon les trois axes suivants :





# 3

## LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

**3.1 La RSE s'engage pour les ODD**

---

**3.2 La transition juste, agir pour le Climat  
et l'Homme**

---

**3.3 L'analyse des risques ESG**

---

**3.4 L'épargne responsable en assurance-vie  
et retraite**

---

**3.5 Les réponses aux ODD**

---





## 3.1 LA RSE S'ENGAGE POUR LES ODD



Le **développement durable** répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

La **Responsabilité Sociétale de l'Entreprise** s'inscrit dans une logique de développement durable appliquée aux entreprises et à leurs activités. C'est un engagement volontaire à long

terme porté par la gouvernance de l'entreprise, selon des principes d'éthique et de transparence, pour répondre à trois grands enjeux : sociaux, environnementaux et sociétaux.

193 pays membres des Nations-Unies, dont la France, ont adopté en septembre 2015 un programme de développement durable basé sur **17 Objectifs de Développement Durable**, les ODD, à atteindre à horizon 2030.

### OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Les 17 Objectifs de Développement Durable sont une opportunité pour toutes les parties prenantes politiques et économiques de construire un monde meilleur : plus équitable, plus inclusif et plus durable.

Dans sa façon de faire ses métiers, dans ses choix de partenariats, dans ses offres de produits et services, dans ses pratiques internes et dans ses choix d'investissements, **le groupe Macif a contribué en 2019 à l'ensemble des 17 ODD fixés par l'ONU à horizon 2030.**

## 3.2 LA TRANSITION JUSTE, AGIR POUR LE CLIMAT ET L'HOMME



Les experts du GIEC sont unanimes, depuis l'Accord de Paris sur le Climat signé en 2015, le changement climatique se poursuit et même s'accélère. Les entreprises et les investisseurs doivent donc poursuivre et accélérer leurs efforts pour une transition énergétique rapide vers une économie résiliente et bas carbone.

**Mais ces efforts pour le Climat ne doivent pas se faire au détriment des populations locales et de l'emploi.**





Les PRI en collaboration avec la Confédération syndicale internationale et des instituts de recherche ont défini en 2018 le principe de « transition juste » et identifié les leviers d'actions possibles pour les investisseurs qui souhaitent s'engager dans la transition énergétique et le développement équitable.

Swen CP et le groupe Macif partagent des convictions communes qui placent la finance au service de l'Humain. En effet, pour être pleine et entière, la transition énergétique et écologique se doit aussi d'être juste et ne pas laisser à part les problématiques sociales et sociétales auxquelles la finance se doit également d'apporter son concours.

Le financement de la transition juste c'est accompagner :

- **Des sociétés en développement** telles que, par exemple, Moustache Bikes, spécialisée dans l'assemblage et la commercialisation de vélos électriques premium et basée à Thaon-les-Vosges, qui dynamise le bassin d'emplois local tout en promouvant les mobilités douces à fortes plus-values environnementales et sociales (notamment en matière de santé publique) ;

- **Des sociétés innovantes**, comme par exemple, Agricool, qui retraite les containers maritimes pour produire des fruits et légumes en ville, sans pesticide en utilisant des sources d'énergies renouvelables. En alliant agronomie et technologie, la société crée ainsi des emplois en France pour proposer des produits sains et en circuits courts car cultivés au coeur de la cité ;
- **Des projets créant des emplois directs non délocalisables** tels que des usines de méthanisation. Fin 2019, le fonds *SWEN Impact Fund for Transition*, premier fonds d'investissement européen à impact en infrastructure de SWEN CP spécialisé dans le gaz renouvelable, dans lequel le groupe Macif a engagé 25 millions d'euros, a réalisé son premier investissement dans une unité de méthanisation. Située dans la commune d'Ormes dans l'Aube, elle a permis de réhabiliter une friche industrielle d'une ancienne coopérative de déshydratation. Elle utilisera des matières organiques issues des déchets agricoles provenant des environs pour produire une quantité de biométhane équivalente à la consommation annuelle de gaz de 2 000 foyers. De plus, elle produira des fertilisants naturels pouvant couvrir plus de 10 000 hectares de cultures et permettra la création de 4 emplois directs non délocalisables et 6 emplois indirects (logistique, épandage, maintenance du site, etc.).

## 3.3 L'ANALYSE DES RISQUES ESG

### 3.3.1 LES CARTOGRAPHIES ESG

#### La cartographie des risques ESG

Dans ses investissements, le groupe Macif a pleinement pris conscience de l'importance des risques ESG et a mis en œuvre des dispositifs permettant de concourir à leur maîtrise comme par exemple :

- La définition d'une politique ISR ;
- Le suivi des controverses pour anticiper les risques financiers et d'image ;
- L'exclusion de certains secteurs d'activités ;
- La notation trimestrielle ESG du portefeuille ;

- L'engagement pris en tant que signataire des PRI ;
- La constitution d'un groupe de travail transverse pour la mise en œuvre de l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

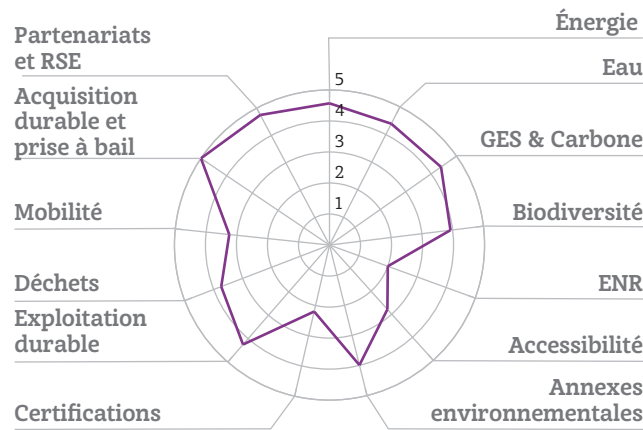
Dans ses métiers, l'ADN historique du Groupe, en tant qu'acteur majeur de l'économie sociale et solidaire, constitue un avantage conséquent dans la maîtrise de ces risques. Le groupe Macif réalise le suivi d'indicateurs clés relatifs à ces risques.

#### La cartographie environnementale du portefeuille immobilier

Les indicateurs de la politique environnementale font l'objet d'une évaluation annuelle sous forme d'une grille de notation interne à Macifimo. Les critères d'évaluation des indicateurs environnementaux retenus sont définis en annexes page 40.

### Résultats de la cartographie

La consolidation des données du portefeuille immobilier au 31 décembre 2019 permet l'obtention de la cartographie suivante pour le portefeuille immobilier étudié :



La note globale s'est améliorée notamment sur les sujets Énergie et Certification (cf. partie 2.2.4)

ENR : ce sous-chapitre représente la production d'énergie renouvelable des actifs immobiliers en portefeuille. Le contrat de fourniture d'énergie « kWh équilibre/énergie renouvelable » est évalué dans le sous-chapitre Partenariats & achats durables.

Certifications : ce sous-chapitre représente la part des actifs immobiliers certifiés construction/rénovation et en exploitation.

### 3.3.2 L'ANALYSE ESG DU PORTEFEUILLE

#### L'analyse ESG du portefeuille obligataire

Sont couverts par une analyse ESG :

- 98 % des émetteurs privés détenus directement ;
  - 100 % des émetteurs publics détenus directement.
- Au sein du portefeuille d'obligations privées, les émetteurs classés par OFI AM dans les catégories ESG « **Leader** », « **Impliqué** » et « **Suiveur** » **représentent un peu plus de 75 % du portefeuille.**

Les émetteurs sous surveillance peuvent faire l'objet d'une démarche de dialogue de la part d'OFI AM.

Les controverses ESG portant sur les émetteurs en portefeuille sont qualifiées selon quatre niveaux allant de « faible » à « très élevé ».

Les résultats de l'analyse des controverses sont régulièrement présentés lors des comités au cours desquels OFI AM rend compte de la gestion financière menée. Les principales controverses y sont également évoquées et peuvent déclencher une analyse complémentaire, une démarche de dialogue voire une cession d'actifs.

#### La contribution du portefeuille obligataire aux ODD 6, 11, 13 et 14

Une analyse du portefeuille obligataire du groupe Macif sous l'angle de sa contribution à quatre ODD a été réalisée. Le groupe Macif s'est focalisé sur trois thématiques : l'eau, les villes et communautés durables et les mesures de lutte contre les changements climatiques.



Fin 2019, sur ces seuls ODD, l'encours mobilisé par le Groupe s'élevait à 2 860 millions d'euros.

Le groupe Macif contribue :

- Aux ODD 6 et 14, en investissant dans des sociétés dont l'activité est la gestion des services d'eau et d'assainissement ;
- À l'ODD 11, en investissant dans des sociétés dont l'activité relève de la sécurité, de la préservation des ressources naturelles et des bâtiments verts ;
- À l'ODD 13, en investissant dans des sociétés dont l'activité est en lien avec l'efficacité énergétique, les énergies alternatives et la distribution et la gestion de l'énergie.

## L'analyse ESG des actifs de diversification

En tant qu'investisseur de long terme engagé pour le Climat et la préservation de la biodiversité, le groupe Macif est attentif lors de la sélection de fonds mais aussi au cours de la période d'investissement.

Ainsi, en 2019, le groupe Macif s'est fixé pour objectif d'avoir, fin 2020, 50 % de son portefeuille de fonds intégrant les critères ESG dans leur stratégie de gestion. Au 31 décembre 2019, le Groupe a atteint cet objectif, **54 % des fonds en portefeuille intégrait une analyse extra-financière.**

En tant que signataire des PRI, le groupe Macif veille à investir dans des fonds de sociétés de gestion également signataires de ces principes.

Fin 2019, **98 % des sociétés de gestion en portefeuille étaient signataires des PRI.**

Le groupe Macif détient des comptes et des dépôts à terme et des comptes sur livret dans différents établissements bancaires. Cette année, ces banques ont fait l'objet d'une analyse ESG. Le résultat est encourageant. Elles ont obtenu de bonnes notes ESG à la suite à l'analyse ESG d'OFI AM.

**De plus, en 2019, le Groupe a souscrit 50 millions d'euros dans un dépôt à terme à vocation RSE.** Avec cet argent, la banque finance des projets dans des domaines tels que l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, l'aménagement du territoire, le bio, etc.

### 3.3.3 LE SOCIÉTAL DANS LES DIFFÉRENTES CLASSES D'ACTIFS



#### Le dialogue avec les entreprises

Au cours de l'année 2019, à travers sa société de gestion OFI AM, le groupe Macif a poursuivi ses actions d'engagement sur des thématiques en lien avec ses valeurs mutualistes. **Celles-ci ont porté plus particulièrement sur la question de la lutte contre le travail des enfants et de l'intégration du handicap au sein des entreprises et de leurs activités.**

L'Assemblée générale des Nations-Unies a adopté en juillet 2019, à l'unanimité, une résolution proclamant l'année 2021 « Année internationale de l'élimination du travail des enfants ». Depuis 2017, le groupe Macif a initié un dialogue auprès de 35 émetteurs européens en lien avec cet enjeu. L'année 2019 a été consacrée à mesurer les progrès des sociétés au regard des engagements pris et à poursuivre les dialogues avec les entreprises ciblées dont le bilan est positif (le taux de réponse est de 86 %). Après avoir analysé la filière du cobalt en 2018, celle du mica a fait l'objet d'une attention particulière en 2019. Ce minéral est utilisé comme isolant thermique et donne également un aspect brillant aux cosmétiques et aux peintures. La problématique du travail avéré des enfants dans la filière se concentre en grande partie sur l'extraction de mica car de très nombreuses mines sont illégales et les industries de transformation sont peu conscientes et/ou soucieuses de leur devoir de vigilance.

Par ailleurs, le groupe Macif a soutenu la démarche d'engagement lancée par OFI AM sur l'intégration du handicap au sein des entreprises et de leurs activités. Les personnes en situation de handicap représentent environ 15 % de la population mondiale et souffrent toujours d'exclusion malgré les législations en vigueur (accès à l'emploi, accès aux produits et services, etc.). Sur ce constat, OFI AM a interrogé fin 2019 les 600 plus grandes sociétés cotées européennes (sociétés

de l'indice boursier *Stoxx Europe 600*) sur les enjeux liés au handicap (politiques et engagements, actions internes, part des effectifs en situation de handicap, démarches vis-à-vis de la chaîne d'approvisionnement, actions quant aux produits et services, pénalités et amendes).

72 entreprises issues de 17 pays européens différents ont répondu. Les résultats montrent que les entreprises font souvent preuve de maturité quant à leurs pratiques internes : 72 % des « répondants » ont ainsi indiqué avoir mis en place un plan d'actions, au moins partiel, sur ces enjeux, notamment sur l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap ou encore sur la sensibilisation des salariés. Ces enjeux sont également pris en compte dans la politique d'achats responsables de 54 % des participants. En revanche, l'impact des politiques et actions est souvent difficilement mesurable, par manque de données disponibles quant aux effectifs en situation de handicap sur des périmètres mondiaux. Côté produits et services, des progrès restent également à fournir : moins de la moitié des entreprises répondantes ont indiqué adapter au moins une de leurs lignes de produits aux personnes en situation de handicap et seules 11 % le font systématiquement.

#### L'exclusion du tabac

En 2018, le groupe Macif a décidé, pour ses investissements en direct, d'élargir ses exclusions au secteur du tabac. Cette exclusion est cohérente avec ses valeurs. En tant qu'acteur dans le domaine de la santé et de la prévention, **le Groupe est fier d'affirmer qu'il ne finance pas cette industrie.**



## L'économie sociale et solidaire

Bénéficiant d'investissements historiques dans l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), **via des prises de participations**, le groupe Macif disposait au 31 décembre 2019 d'un portefeuille d'investissement de 35 millions d'euros dans ce secteur.

L'un des principaux investissements en portefeuille, ESFIN, est un acteur de premier plan dans le financement des entreprises de l'ESS.

**Au sein de son portefeuille immobilier**, le groupe Macif soutient également l'ESS. En effet, dans le cadre des travaux de restructuration d'actifs gérés en direct par Macifimo, des clauses d'insertion sociale sont intégrées dans les contrats. Ainsi, lorsque le montant des travaux est significatif, 5 % des heures de travail engendrées par les marchés sont réservées à des personnes en réinsertion.

Depuis 1993, le groupe Macif s'engage à servir l'intérêt général au travers de ses fondations d'entreprises. Elle soutient les initiatives innovantes à fort impact social dans les domaines

de la mobilité, l'habitat, la santé et la finance solidaire. **En 2019, la Fondation d'entreprise a réalisé 124 financements pour un montant de 2,8 millions d'euros.**

## Le vieillissement de la population

Macifimo a acquis depuis trois ans, pour le compte du groupe Macif, **5 Résidences Services Séniors (RSS) représentant plus de 500 logements pour les personnes âgées**. Ces résidences sont des résidences non médicalisées composées de logements indépendants (appartements ou maisons) organisés autour d'espaces communs (restauration, espaces bien-être, salons, bibliothèque) permettant de dispenser des services et d'animer des activités adaptées aux besoins des séniors.

Le développement de ces résidences répond en partie à la forte croissance de la population de séniors dans les années à venir due à la conjonction de deux phénomènes : l'accroissement de l'espérance de vie et les effets du baby-boom.

## 3.3.4 LA GOUVERNANCE DANS LES DIFFÉRENTES CLASSES D'ACTIFS

### L'exercice des droits de vote

En possédant des actions dans son portefeuille d'actifs, le groupe Macif détient des droits de vote dans certaines sociétés. La majeure partie des investissements en actions cotées est réalisée *via* des fonds.

La politique de vote applicable s'inscrit dans la volonté permanente du Groupe d'exercer un rôle de contrôle et d'amélioration de la gouvernance des émetteurs et de contribuer à une meilleure responsabilisation des entreprises.

La politique de vote mise en oeuvre par OFI AM repose sur des grands principes qui sont détaillés en annexes page 40.

**Le taux de participation au vote sur les actions cotées détenues en direct est de 100 %.**

### Les Conseils des Foncières

Dans le cadre du suivi de la performance environnementale des actifs gérés et du pilotage de la Politique Énergétique et Environnementale (PEE), toutes les parties prenantes sont réunies en deux comités :

- Le comité de pilotage de la PEE, composé des directions de Macifimo et de l'Immobilier d'exploitation. Son rôle est de s'assurer de la mise en oeuvre et du respect de la PEE ;
- Les comités de suivi de la PEE, composés des entités du Groupe. Ils permettent de réaliser un suivi opérationnel régulier des performances énergétiques et environnementales sur chaque actif.

## 3.4 L'ÉPARGNE RESPONSABLE EN ASSURANCE-VIE ET RETRAITE

Dans le cadre de ses offres d'épargne assurance-vie et retraite, Mutavie, filiale d'assurance-vie du groupe Macif, s'attache à proposer une offre d'épargne responsable avec une gamme de supports en unités de comptes sélectionnés sur des critères ESG.

Mutavie commercialise, avec son offre grand public, par son contrat Multi Vie, neuf fonds en unités de compte bénéficiant d'approches ESG différentes : *best in class*, engagement actif, thématique, labels.

Deux unités de compte **labellisées par le label d'État ISR** ont été intégrées au cours de l'année 2019 : *OFI actions Climat* et *OFI actions Économie positive*.



### 2019 : deux nouvelles UC labellisées ISR

#### **OFI actions Climat**

Ce fonds investit dans des entreprises européennes qui s'impliquent sur les plans environnemental, social et de gouvernance. Les gérants excluent, par exemple, les entreprises qui ne prennent pas en compte les enjeux des émissions carbone et de la transition énergétique.

#### **OFI actions Économie positive**

Ce fonds privilégie la finance responsable et investit dans les entreprises liées à la croissance vertueuse de demain autour de 4 thèmes spécifiques : la préservation des ressources naturelles, l'inclusion sociale, la réussite de la transition énergétique et la santé et le bien-être.



Trois fonds profilés :  
approche *ISR best in class*

Un fonds actions France :  
approche d'engagement actif sur la question  
du respect des droits de l'Homme



Un fonds actions monde avec comme  
thématiques : urbanisation, développement  
durable, innovation technologique et raretés.  
Ce fonds est en cours de labellisation Greenfin.



Un fonds actions Europe



Deux fonds actions zone euro intégrés en 2019



Un fonds actions zone euro

Par ailleurs et afin de rendre plus accessible cette épargne responsable, Mutavie a mis en place des répartitions types, les « Sélections Plurielles ». Ces allocations, définies selon trois profils d'épargnants, sont composées du support en euros de Mutavie et de trois unités de compte : *OFI profil Équilibre*, *OFI actions Solidaire* (labellisé Finansol\*) et *OFI actions Climat* (labellisé ISR d'État). Par leur construction, ces Sélections Plurielles démontrent un engagement fort de Mutavie pour favoriser une épargne responsable.

De par son offre patrimoniale, avec son contrat Jeewan Patrimoine, Mutavie commercialise des fonds

sélectionnés par OFI AM sur la base de plusieurs critères dont leur analyse extra-financière. Plusieurs sociétés de gestion sont représentées dans sa gamme d'unités de compte.

**À la suite à l'entrée en application de la loi PACTE, Mutavie a également travaillé sa future offre d'épargne retraite en intégrant une approche principalement ESG.** Ce nouveau produit, lancé en 2020, sera composé de fonds intégrant une analyse extra-financière dont :

- 4 fonds labellisés ISR par le label d'État ;
- 1 fonds labellisé Solidaire par Finansol ;
- 1 fonds qui sera labellisé Greenfin en 2020.

Tout au long de l'année, Mutavie communique auprès de ses sociétaires sur sa gamme de support en unités de compte responsables *via* son site internet mutavie.fr et ses autres supports d'informations.



## 3.5 LES RÉPONSES AUX ODD

**Au travers de ses investissements en valeurs mobilières et immobilières, le groupe Macif contribue à atteindre 10 des 17 Objectifs de Développement Durable fixés par l'ONU.**



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

**Partie 3 :** L'analyse des risques ESG



Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

**Partie 2 :** Les enjeux climat et biodiversité



Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

**Partie 2 :** L'analyse des risques climat  
**Partie 2 :** Des investissements pour le Climat et la biodiversité



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

**Partie 3 :** L'analyse des risques ESG



Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

**Partie 2 :** L'analyse des risques climat  
**Partie 2 :** Des investissements pour le Climat et la biodiversité



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

**Partie 2 :** L'analyse des risques climat  
**Partie 2 :** Des investissements pour le Climat et la biodiversité  
**Partie 3 :** L'analyse des risques ESG



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

**Partie 2 :** L'analyse des risques climat  
**Partie 2 :** Des investissements pour le Climat et la biodiversité  
**Partie 3 :** L'analyse des risques ESG



Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

**Partie 2 :** Les enjeux climat et biodiversité  
**Partie 2 :** Des investissements pour le Climat et la biodiversité



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, protéger les sols et lutter ainsi contre le déclin de la biodiversité terrestre

**Partie 2 :** Des investissements pour le Climat et la biodiversité



Partenariats pour la réalisation des objectifs

**Partie 3 :** L'analyse des risques ESG



## ENGAGEMENTS ESG ET PERSPECTIVES

Dans le cadre de sa démarche « Climat-biodiversité », le groupe Macif continue de se mobiliser à tous les niveaux de sa gouvernance et de donner la priorité aux investissements verts.

Le groupe de travail interne ESG-Climat, qui s'est élargi en 2019 à l'ensemble des directions et entités du Groupe, voit en 2020 ses missions s'accroître pour **intégrer pleinement les enjeux de la protection des écosystèmes et de la biodiversité**, intimement liés aux impacts du changement climatique.

De plus, il a décidé d'adhérer, à partir de juin 2020, au collectif d'entreprises « Act4nature international » dont la mission est de mobiliser les grandes entreprises françaises en faveur de la biodiversité et ce, à travers des engagements spécifiques, mesurables et réalistes à moyen et long terme.

Enfin, soucieuse de proposer une offre assurance-vie responsable voire engagée Climat, Mutavie, la filiale assurance-vie du groupe Macif, proposera dans son contrat grand public dès mi-2020 un fonds labellisé *Greenfin*. Son contrat **Multi Vie répondra ainsi, avec un an et demi d'avance, aux recommandations de la loi PACTE**.

Pour ses investissements, le Groupe a pris de nouvelles initiatives sur plusieurs classes d'actifs en portefeuille.

Pour son portefeuille obligataire, sa stratégie charbon se renforcera en s'élargissant. En effet, **dès 2020, le Groupe n'investira plus dans des entreprises qui réalisent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires dans les énergies fossiles**

**non-conventionnelles (pétrole de schiste et sables bitumeux) et qui initient des projets d'exploitation en Arctique.**

Concernant son portefeuille de fonds de diversification, en 2020, le Groupe a donné **un engagement de 40 millions d'euros dans les fonds Ambition Climat** qui auront pour objectif minimum de respecter l'Accord de Paris sur le Climat et a demandé à sa société de gestion OFI AM de créer un portefeuille laboratoire aligné avec l'objectif de neutralité carbone en 2050.

Dans le cadre de ses prises de participations, **il a débloqué une enveloppe de 10 millions d'euros pour accroître, si l'opportunité se présente, son patrimoine forestier.**

Enfin, privilégiant le dialogue avec les entreprises qu'il finance, le groupe Macif a décidé de débiter, conjointement avec OFI AM, **une démarche de dialogue sur les moyens de réduire les usages et pollutions de plastiques qui menacent la santé de l'Océan, des espèces et des populations humaines.** Un dialogue qui portera à la fois sur les macro-plastiques, visibles de tous sur terre et en mer avec le 7<sup>ème</sup> continent dans le Pacifique, mais aussi sur les microplastiques, moins connus et moins visibles mais qui représentent pourtant 92 % de la masse des plastiques dans l'Océan et qui transitent dans la chaîne alimentaire pour finir dans nos assiettes. Un enjeu environnemental et sanitaire dont nous avons pris pleinement conscience dans notre politique d'investissement et à travers notre soutien au programme d'action *Plastic Origins* de notre partenaire Surfrider Foundation Europe.



# ANNEXES

## MÉTHODE D'ANALYSE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

### Émetteurs privés

Afin d'apprécier la contribution des émetteurs en portefeuille au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique, le pôle ISR d'OFI AM réalise une fois par an :

- Une empreinte carbone du portefeuille et d'un *benchmark* ;
- Une analyse de la contribution à la transition énergétique des émetteurs en portefeuille.

### ÉVALUATION DE L'EMPREINTE CARBONE

Le calcul des émissions financées indirectement a pour objectif d'évaluer les émissions produites indirectement par un investisseur *via* les entreprises qu'il finance. Elles sont exprimées en tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par million d'euros investi (TeqCO<sub>2</sub>/M€).

$$\text{Émissions financées} = \frac{\text{Encours détenu} \times \text{total des émissions carbone de la société}}{\text{Total du passif de la société en millions d'euros}}$$

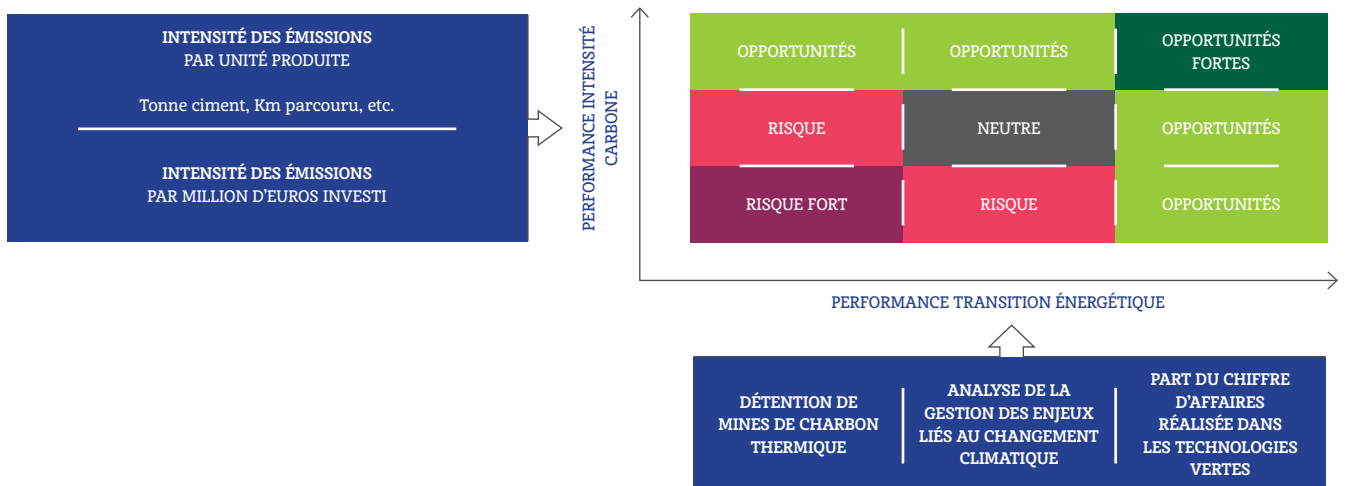
Le calcul de l'intensité carbone d'un portefeuille a pour objectif d'évaluer le niveau d'émissions carbone générées par l'activité des entreprises financées. Cette intensité est exprimée en tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par million d'euros (TeqCO<sub>2</sub>/M€) de chiffre d'affaires réalisé par les entreprises du portefeuille.

$$\text{Intensité carbone} = \frac{\text{Encours détenu} \times \text{total des émissions carbone de la société}}{\text{Chiffre d'affaires en millions d'euros}}$$

### ANALYSE DE LA CONTRIBUTION À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'analyse d'OFI AM se concentre sur les secteurs dits « carbo-intensifs », tels que l'automobile, les produits chimiques, le pétrole, etc. Ces secteurs d'activités sont les plus aptes à agir pour diminuer de manière significative leurs émissions globales de gaz à effet de serre.

À la suite d'une analyse réalisée selon deux axes, une matrice représentant le positionnement de chaque émetteur au sein de son secteur d'activités est obtenue.



Un bonus est attribué aux entreprises en fonction du niveau de leur chiffre d'affaires réalisé dans les technologies vertes.

À l'inverse, un malus est attribué aux entreprises qui possèdent directement ou indirectement, de manière majoritaire, des mines de charbon thermique.

À partir de cette matrice, une évaluation du portefeuille est réalisée une fois par an, afin d'obtenir une vision globale des zones de risques et d'opportunités par rapport à cette thématique.

### Émetteurs publics

L'analyse changement climatique des États est réalisée selon deux axes :

- Intensité carbone, mesurée à partir des émissions de CO<sub>2</sub>/PIB, données publiées par l'Agence Internationale de l'Énergie et Eurostat ;
- Transition énergétique, mesurée en fonction de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie.

## MÉTHODE D'ANALYSE ESG

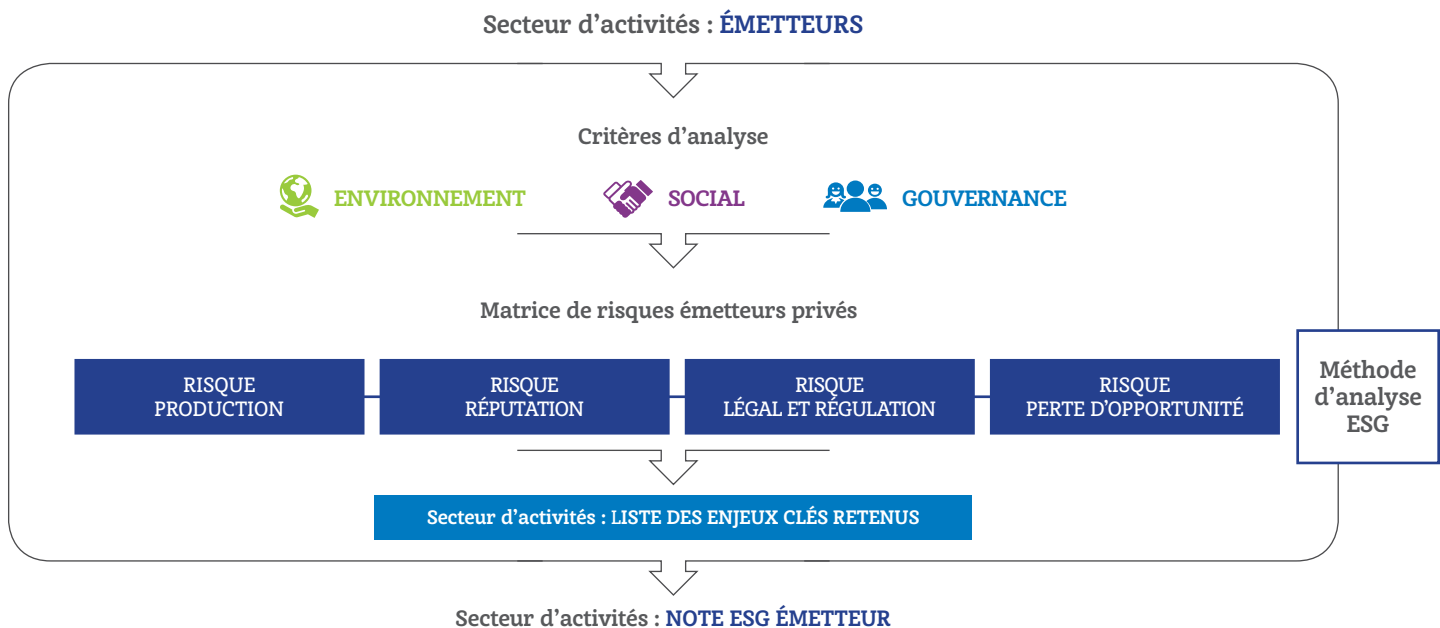
### Émetteurs privés

Le pôle ISR d'OFI AM réalise une analyse détaillée des enjeux ESG spécifiques à chaque secteur d'activités en s'appuyant sur des documents internationaux, tels que les textes fondateurs du développement durable, et sur diverses analyses.

Des grandes thématiques sont définies pour chaque enjeu générique ESG.



Les enjeux de chaque thématique sont analysés au travers d'une matrice de risques spécifiques aux émetteurs privés afin de retenir pour chaque secteur d'activités les enjeux clés, enjeux pouvant avoir un impact immédiat ou différé sur la valeur de l'émetteur :



Les enjeux environnementaux et sociaux ayant un impact important pour le secteur sont sélectionnés. Cette sélection est le résultat d'une analyse des risques susceptibles d'impacter les parties prenantes de l'émetteur et l'émetteur lui-même.

Les enjeux de gouvernance et leur pondération sont identiques pour tous les secteurs d'activités. En effet, les bonnes pratiques attendues dans ce domaine sont indépendantes de la nature

des activités, aussi bien dans le fonctionnement des instances de gouvernance que dans les relations avec les actionnaires minoritaires.

*In fine*, l'analyse se traduit par l'attribution à chaque émetteur d'une notation dépendante de son niveau de performance ESG. Grâce à celle-ci, les émetteurs sont classés en fonction de leur niveau d'implication dans leur secteur d'activités.

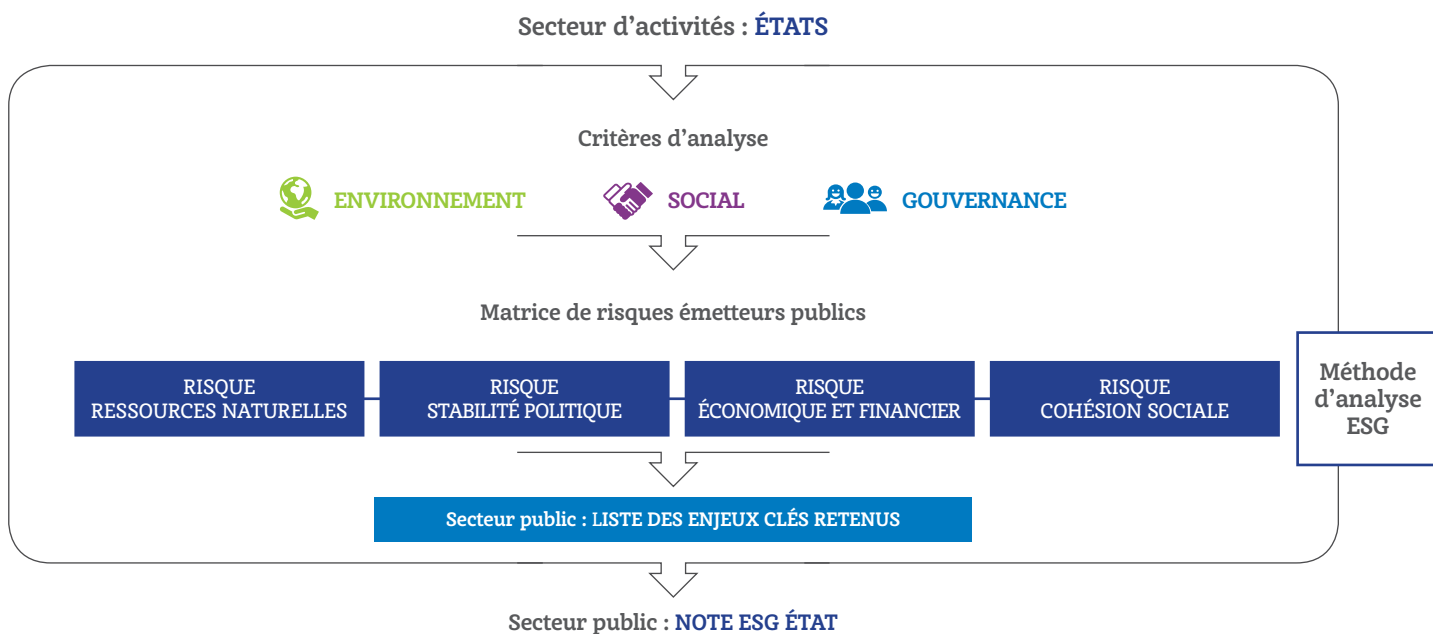
## Émetteurs publics

L'analyse ESG des États est basée sur des données provenant de plusieurs sources d'informations publiques (OCDE, ONU, etc.).

La méthodologie d'analyse ESG pour les États est identique à celle réalisée pour les émetteurs privés. Les enjeux de chaque thématique sont analysés au travers d'une matrice de risques spécifiques aux émetteurs publics.



Ces enjeux retenus sont les plus représentatifs des résultats de l'action d'un État en faveur du développement durable.



*In fine*, une note ESG est attribuée aux États et permet de les classer au sein de l'ensemble des pays de l'OCDE en fonction de leur niveau de performances ESG.



## La cartographie environnementale du portefeuille immobilier

### Critères d'évaluation des indicateurs environnementaux

Les critères d'évaluation des indicateurs sont regroupés en deux chapitres et treize sous-chapitres :

Connaître	Améliorer
Énergie	Certifications environnementales
Eau	Exploitation durable
Gaz à effet de serre et carbone	Déchets
Biodiversité	Mobilité
Énergies renouvelables	Acquisition durable
Accessibilité	Partenariats et achats durables
Annexes environnementales	

Chaque sous-chapitre est noté sur 5 et agrège différents thèmes de la politique énergétique et environnementale (ex. : le sous-chapitre Énergie regroupe les thèmes suivants : déploiement de l'outil de suivi énergétique, audits énergétiques, diagnostics énergétiques, etc.).

Une consolidation des notes de chaque sous-chapitre permet d'obtenir une note globale sur 20 par véhicule d'investissement immobilier.

## La gouvernance dans les différentes classe d'actifs

### L'exercice des droits de vote

La politique de vote mise en œuvre par OFI AM repose sur des grands principes :

- Respect des actionnaires minoritaires ;
- Intégrité, continuité, transparence des comptes ;
- Indépendance, compétence, diversité des organes de gouvernance et séparation des fonctions de contrôle et de gestion ;
- Transparence, durabilité, équité de la politique de rémunération ;
- Gestion appropriée et équitable des fonds propres ;
- Transparence des décisions de gestion ;
- Transparence, cohérence et intérêt stratégique des décisions relatives à des enjeux environnementaux et sociaux.

## Le reporting Macif et les bonnes pratiques de reporting extra-financier dans le secteur Assurance

Le groupe Macif, dans son rapport investissement responsable, s'engage à respecter les bonnes pratiques formulées par l'AMF et l'ACPR dans leur bilan de l'application des dispositions du décret du 29 décembre 2015, relatives au reporting extra-financier (article 173 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte).

### Tableau de correspondance entre les dispositions de l'article D.533-16-1 du Code monétaire et financier et les rubriques de ce présent rapport :

	Références dans le rapport	Référence dans l'article D.533-16-1
<b>INFORMATIONS RELATIVES À L'ENTITÉ</b>		
		1° DU II.
Démarche générale	1.1.1	Tiret 1 du 1° du II.
Contenu, fréquence et moyens	3.4	Tiret 2 du 1° du II.
Encours	1.1.4 ; 2.2.2 ; 2.2.3 ; 2.2.4 ; 2.3.2 ; 3.3.2 ; 3.3.3	Tiret 3 du 1° du II.
Adhésion à une initiative	1.2.1 ; 1.2.2	Tiret 4 du 1° du II.
Procédure d'identification des risques ESG	1.1.1 ; 1.1.2 ; 1.1.3 ; 1.2.3 ; 2.2 ; 3.3	Tiret 5 du 1° du II.
Site internet	1.1.4	2° du IV. Tiret 1 du 3° du IV.
<b>INFORMATION RELATIVE À LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG</b>		
		2° ET 3° DU II. ; III.
Distinction de l'information	1.2.3 ; 2.2	2° du II.
<b>Nature des critères pris en compte</b>		
		<b>a) du 2° du II.</b>
Choix des critères ESG	1.2.3 ; 3.3 ; annexes	a) du 1° du III.
Prise en compte des risques climatiques	2.2 ; annexes	i. du b) du 1° du III.
Prise en compte des objectifs environnementaux de long terme	2.2 ; annexes	ii. du b) du 1° du III.
<b>Informations utilisées pour l'analyse des émetteurs</b>		
		<b>b) du 2° du II.</b>
Nature des informations utilisées	1.1.2 ; 1.1.3 ; 2.2.1 ; 2 ; 2.2.4 ; 3.3 ; annexes	2° du III.
<b>Méthodologies et résultats de l'analyse conduite</b>		
		<b>c) du 2° du II.</b>
Description des méthodologies	2.2 ; 3.3 ; annexes	a) du 3° du III.
Précision sur les méthodologies environnementales	2.2 ; 2.3 ; annexes	b) du 3° du III.
<b>Intégration dans la politique d'investissement</b>		
		<b>d) du 2° du II.</b>
Informations sur l'atteinte des objectifs environnementaux de long terme (dont cibles indicatives)	2.2 ; 2.3	4° du III.
Changements effectués	2.2.1 ; perspectives	i. du d) du 2° du II.
Stratégie d'engagement auprès des émetteurs	3.3.3 ; 3.3.4 ; annexes	ii. du d) du 2° du II.
Stratégie d'engagement auprès des SGP	1.1.2 ; 1.1.3 ; 3.3.4	iii. du d) du 2° du II.

# LEXIQUE

## AIE

Agence Internationale de l'Énergie, organisation intergouvernementale autonome rattachée à l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Sa vocation de coordonner les politiques énergétiques des pays membres évolue actuellement afin de prendre en compte les enjeux actuels de transition énergétique.

## Carbon Delta

Fintech environnementale suisse spécialisée dans l'évaluation des risques liés au changement climatique.

## Charbon thermique

Charbon permettant de produire de l'énergie, par opposition au charbon métallurgique, utilisé dans le processus de fabrication de l'acier, qui lui n'a pas actuellement de solution de substitution.

## Controverse

Polémique dont peut faire l'objet d'une entreprise à la suite de la violation ou d'une suspicion de violation de réglementations nationales ou internationales sur la protection de l'environnement, les droits humains, etc.

## Éco-activités

Activités soutenant la transition énergétique et écologique, c'est-à-dire en lien avec les énergies renouvelables, l'agriculture durable, les bâtiments verts, le transport propre, la gestion des déchets et le contrôle de la pollution, l'industrie « propre », les technologies de l'information et de la consommation et l'adaptation au changement climatique.

## Écosystémiques

La nature et sa biodiversité rend 43 services dits écosystémiques essentiels à la vie, aux populations et au développement des sociétés humaines. Des services écosystémiques classés en services d'approvisionnement, de régulation, sociaux et de soutien à la vie sur Terre.

## Économie circulaire

Concept économique qui s'inscrit dans le cadre du développement durable et dont l'objectif est de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie.

## Émissions induites

Émissions de gaz à effet de serre générées indirectement par un investisseur *via* les entreprises qu'il finance.

## Énergie finale

Énergie consommée et facturée à chaque bâtiment, en tenant compte des pertes lors de la production, du transport et de la transformation du combustible.

## Finansol

Association d'intérêt général dédiée à la promotion d'une finance éthique, humaine et solidaire créée en 1995. Ses missions : fédérer les acteurs de la finance solidaire, accompagner les épargnants solidaires et labelliser les produits d'épargne qui répondent aux critères de solidarité, de transparence et d'information.

## Greenfin (label)

Créé par le ministère de la Transition Écologique et Solidaire, ce label garantit la qualité verte des fonds d'investissement. Le label a la particularité d'exclure les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans le secteur nucléaire et les énergies fossiles.

## Portefeuille de diversification

Le portefeuille de diversification du groupe Macif est composé de fonds actions et de taux de différentes zones géographiques.

## Portefeuille immobilier

Le portefeuille d'actifs immobiliers du groupe Macif est composé d'immeubles détenus en direct et de fonds immobiliers.

## Portefeuille obligataire

Le portefeuille obligataire du groupe Macif est composé de dettes d'émetteurs publics (États par exemple) et de dettes d'émetteurs privés (entreprises).

## Science Based Target Initiative

Action de plusieurs ONG destinée à promouvoir les meilleures pratiques dans l'établissement d'objectifs d'alignement des entreprises avec les scénarii de limitation du réchauffement climatique.

## Taxonomie verte

Liste d'activités économiques « durable sur le plan environnemental », adopté le 18 décembre 2019 par la Commission européenne. La taxonomie verte concerne l'atténuation du changement climatique et son adaptation, la protection des ressources en eau et marines, la transition vers l'économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution et la protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

## Technologies vertes

Produits ou services permettant de limiter les impacts environnementaux des activités : énergies renouvelables, éco-conception de produits, prévention des pollutions, traitement des eaux, économie circulaire, etc.

## Urgewald

Organisation non gouvernementale allemande sur l'environnement.







## Investir pour une économie sociale et durable

LABRADOR +33 (0)1 53 06 30 80  
INFORMATION DESIGN

**MACIF** - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES  
ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances.  
Siège social : 2 et 4, rue de Pied-de-Fond - 79000 Niort.

Crédits photos : Valérie Jacob, Martin Rügner/Westend61/GraphicObsession - Darri - FRS/GraphicObsession -  
Lucidio Studio/Getty Images - Fotosearch/GraphicObsession - Ian Lishman/Juices Images/GraphicObsession -  
Nicole Hill/Rubberball/GraphicObsession - Brooke Auchincloss/Onoky/GraphicObsession -  
Jean Glueck/F1 Online/Photononstop - Bahnmüller/Imagebroker/GraphicObsession -  
Chris Hackett/Tetra Images/Graphic Obsession - Sam Edwards/Ojo Images/GraphicObsession.



Essentiel pour moi